

le montant minimal d'aide financière nécessaire pour que le projet aille de l'avant et que l'on en retire le maximum de retombées économiques.

*L'établissement de l'aide en vertu du Programme*

Des priorités seront fixées après consultation avec le secteur privé et d'autres personnes intéressées. Les propositions de projets seront classées d'après les priorités et leurs retombées économiques. On accordera une importance primordiale aux facteurs de développement régional.

*Les immobilisations admissibles*

Les immobilisations acquises avant la date à laquelle le Ministère a reçu la demande n'entreront pas dans le calcul des coûts admissibles en vertu du Programme.

### Le processus de prise de décision

L'admissibilité à l'aide n'entraîne pas par le fait même son octroi. Les projets seront choisis en fonction des priorités du gouvernement, de manière à garantir que l'aide gouvernementale, si elle est consentie, ait le plus de répercussions et le plus de retombées possibles.

Chaque projet admissible est évalué en fonction d'autres projets et son degré de priorité est déterminé par les retombées et les répercussions régionales qui devraient en résulter.

On a délégué aux bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale le pouvoir d'approuver de petits projets, ce qui raccourcit le temps nécessaire à la prise d'une décision. Les grands projets font l'objet d'un examen du point de vue national.

**Tableau 5**

**Programmes de stimulants fédéraux**

| Genre d'activité commerciale à laquelle le stimulant peut s'appliquer                                                                                                                                                                 | Programme                                                                     | Stimulants offerts                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Projets d'immobilisations</b>                                                                                                                                                                                                      |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets d'établissement pour des études de faisabilité, des recherches de marché et d'autres études d'établissement; établissement d'usine.</li> </ul>                                         | PDIR—Programme de développement industriel et régional                        | Contributions jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des coûts admissibles aux fins d'études et jusqu'à concurrence de 60 p. 100 aux fins d'établissement d'usine.                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets d'immobilisations <i>dans des collectivités canadiennes désignées</i> qui sont aux prises avec de graves problèmes de déracinements industriels.</li> </ul>                            | PAAIC—Programme d'aide à l'adaptation industrielle axée sur les collectivités | Subventions jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des coûts reliés à des études de faisabilité aux fins de l'expansion ou du rétablissement dans ces régions.<br>Prêts jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût en capital admissible du projet (sans intérêt). |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation ou expansion d'entreprises dans l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure ou d'autres entreprises disposées à s'établir <i>dans une région désignée</i>.</li> </ul> | OCRI—Office canadien pour un renouveau industriel                             | Subventions jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du coût en capital de modernisation et jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût en capital de restructuration.<br>Prêts jusqu'à concurrence de \$1,5 million dans le cas de fusions et d'acquisitions.        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Achats d'équipement par une entreprise dans l'industrie canadienne du matériel de défense, en vue de rehausser sa compétence technique.</li> </ul>                                             | PPIMD—Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense         | Subvention de partage des coûts jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût approuvé de l'équipement.                                                                                                                                                         |